

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

BSO PROSPECTIF

Code ISIN : FR0012969608
Fonds Commun de Placement
FIA soumis au droit français
Société de Gestion : SAINT OLIVE GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Ce FIA a pour classification AMF : Actions internationales

Le FCP a pour objectif d'associer analyse prospective (déterminer les forces qui s'exercent sur les entreprises et leur environnement concurrentiel) et choix de valeurs pour investir sur des actions internationales via une gestion discrétionnaire afin de surperformer, sur un horizon de cinq ans, l'indice MSCI Monde (en Euro).

L'indicateur de référence est l'indice MSCI Monde (en Euro), dividendes nets réinvestis. Il faut cependant noter que la gestion du FCP n'étant pas indicielle, la performance du FCP pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de cet indicateur de référence.

La stratégie consiste à identifier les tendances lourdes qui affectent l'environnement des entreprises : démographie, évolution des cours des matières premières et de l'énergie, réchauffement climatique, décollage économique de nouveaux acteurs, puis de sélectionner les entreprises les mieux à même de maintenir ou d'acquérir un statut de leader.

La gestion s'inscrit donc dans une réflexion à long terme, mais elle reste sélective dans son choix d'actions et d'OPC. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, l'actif du compartiment est investi :

- sur les marchés actions à hauteur de 100% maximum
- sur les marchés des obligations et titres de créances négociables jusqu'à 20% maximum,

Par ailleurs l'actif du compartiment pourra être investi à hauteur de 100% en OPCVM/FIA.

Le compartiment est investi :

- sur les marchés actions par la détention de titres en direct (ou de parts et/ou actions d'OPCVM/FIA) de sociétés de grande, moyenne ou petite capitalisation,
- sur les marchés obligataires par la détention de titres en direct (ou de parts et/ou actions d'OPCVM), à savoir, titres de créances à taux fixe, taux variable ou taux révisable (obligations de toutes natures et de toutes catégories, titres participatifs, obligations convertibles, échangeables, titres de créances négociables et assimilés de droit français et étranger, instruments du marché monétaire). Les titres devront être notés par l'agence de notation Standard & Poor's au moins BBB-.

Le compartiment est exposé à un risque de change qui peut représenter jusqu'à 75% de l'actif net.

Le FIA a opté pour la capitalisation des revenus (actions de capitalisation).

Les ordres de souscription et de rachat de parts sont centralisés tous les jours à 12 heures 20 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de réception de l'ordre. Les ordres sont pris en compte à cours inconnu. La valeur liquidative est calculée quotidiennement.

Zone d'investissement : zone euro et états membres de l'OCDE.

Durée de placement recommandée : cinq ans minimum.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie la plus faible (1) ne signifie pas "sans risque".

Les données historiques utilisées ne préjugent pas du profil de risque futur. La catégorie de risque associé au produit n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le FIA présente un niveau de risque élevé dû à son exposition au marché d'actions et/ou de taux.

Le FIA n'est pas garanti en capital.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la gestion discrétionnaire : La performance du fonds dépendra des fonds choisis par le gérant. Il existe un risque que le gérant ne sélectionne pas les marchés les plus performants

Risque de change : Un placement en devises autres que la devise de comptabilisation ou de référence implique un risque de change. Ainsi, en cas d'appréciation de l'euro contre d'autres devises, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataire, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de la valeur liquidative du fonds. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

FRAIS

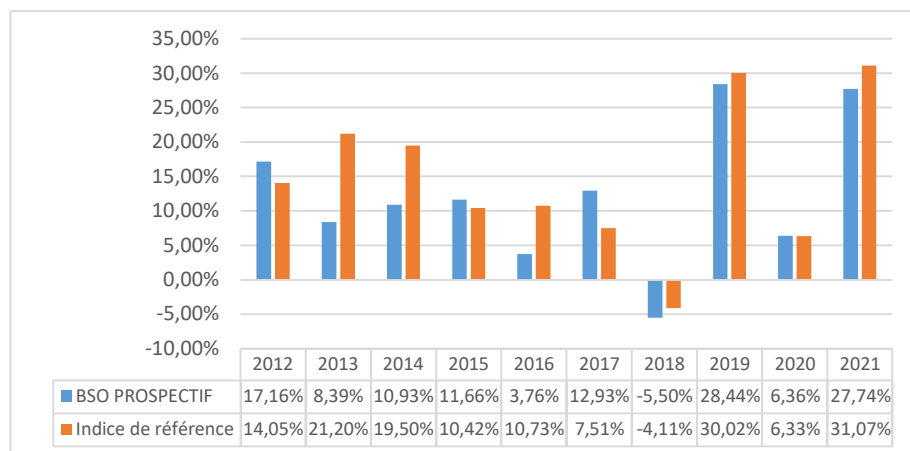
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

distribution de parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2%	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (frais d'entrée) ou ne vous soit remboursé (frais de sortie). Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.
Frais de sortie	2%	
Frais prélevés par le FIA sur une année		
Frais courants	1,98%	Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter au prospectus de cet FIA, disponible auprès de SAINT OLIVE GESTION.

PERFORMANCES PASSÉES



Le FIA a été créé le 10/12/2010.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Tous les frais sont inclus dans le calcul de performance. Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat de parts.

La devise de calcul des performances passées est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire du FIA : BANQUE SAINT OLIVE.

Le dernier prospectus, les rapports annuels et semi-annuels, la politique de rémunération, la valeur liquidative ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion, sur simple demande écrite par mail lyon@bsosoc.com ou par courrier à l'adresse suivante : SAINT OLIVE GESTION, 84 rue Duguesclin 69006 Lyon.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal ou du commercialisateur.

Responsabilité :

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de lu FIA.

Politique de rémunération :

La Politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet (www.banquesaintolive.com) de la société de gestion. Un exemplaire sur papier peut être mis à disposition gratuitement sur demande. La Politique de rémunération comprend notamment une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, et la composition du comité de rémunération.

**Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
SAINT OLIVE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 février 2022.**